



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 décembre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 décembre 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 décembre 2007

**Parking Tartifume - Enfouissement des réseaux - Convention entre
la Ville de Niort et France Télécom**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU -
M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M.
Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole
GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M.
Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis
EPPLIN - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie
LAROCHE -

Secrétaire de séance : Guillaume JUIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Danièle GANDILLON
- Françoise HALAT donne pouvoir à Joël RENOUX
- Christabelle CHOLLET donne pouvoir à Marc THEBAULT

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM - Mme Michelle LE FRIANT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2007

DELIBERATION D20070581

VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE

**Parking Tartifume - Enfouissement des réseaux - Convention
entre la Ville de Niort et France Télécom**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du parking Tartifume, il est envisagé de procéder à l'enfouissement des réseaux.

En ce qui concerne les réseaux de télécommunications, les conditions de mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution font l'objet d'une proposition de convention établie par France Télécom.

Conformément aux dispositions de l'article L 2234-35 du code général des collectivités territoriales, cette convention définit les obligations respectives de chacune des parties dans le cadre du partage suivant :

- **Prestations réalisées et prises en charge par France Télécom :**
 - Etudes-réalisation de câblage et dépose de l'existant
 - Esquisse, avant projet et suivi du génie civil
- **Prestations réalisées et prises en charge par la ville de Niort :**
 - Réalisation des travaux de pose du génie civil (matériel compris)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention ci-annexée.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Le Maire de Niort

Signé

Alain BAUDIN